

# CONSEIL DE L'APSY-UCL

## CONSEIL D'ÉTHIQUE

*La réponse est  
le malheur de la question*

Maurice Blanchot

## **Réunion du 18 octobre 2012**

Présents : Nicolas Dewez, Francis Martens, Étienne Pluijgers, Arlette Seghers, Isabelle Schonne (présidente du Conseil de l'APSY, invitée)

Excusés : Lambros Couloubaritsis (membre extérieur, professeur de philosophie, ULB), Gérald Deschietere (vice-président du Conseil de l'APSY, invité)

Membre correspondant : Gérald de Séllys (membre extérieur, journaliste, RTBF)

## **COMPTE RENDU**

- le Conseil d'Éthique prend acte de la difficulté de recruter de nouveaux membres au sein d'un réseau pourtant très étendu : ceci probablement autant pour raison d'évolution des mœurs en matière d'engagement en dehors des horaires de travail, que par faiblesse de l'identité collective. Le Conseil d'Éthique – conforté dans la nécessité de son existence par les présidents du Conseil de l'APSY-UCL – se réjouit dès lors de la création et de la mise en fonction du site internet de l'APSY-UCL (remerciements pour cette initiative à Gérald Deschietere, Isabelle Schonne, Arlette Seghers et à Bernard Mortreu — maître d'œuvre)
- ce site permettra de publier les PV du Conseil dans une Newsletter qui lui soit propre, d'ouvrir un blog permettant l'ouverture de débats proposés tant par les membres du réseau de l'APSY que par les membres du Conseil d'Éthique eux-mêmes. Une partie de ces informations sera ouverte au public, l'autre sera diffusée sur la partie du site accessible seulement aux membres de l'APSY. Ce site aura donc à la fois fonction de carte de visite et de facteur d'élaboration d'une identité - collective autant que plurielle - en matière de pratiques, de conceptions et de vision politique dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale
- il est essentiel, de ce point de vue, que tous les membres du réseau APSY-UCL soient accessibles via une adresse de courriel
- le Conseil d'Éthique prendra l'initiative d'organiser des rencontres non virtuelles à l'occasion de débats organisés autour d'un(e) conférencier(e)
- les réunions du Conseil lui-même seront limitées au minimum techniquement utile. Par contre, des réunions de réflexion et de discussion autour d'un thème proposé auront lieu d'office pour peu qu'une dizaine de personnes (voire moins selon l'urgence) le demandent. Des réunions plus longues (par exemple, un après-midi), en partie ouvertes au public, pourront être organisées selon les circonstances
- émanation du Conseil de l'APSY (qui nomme ses membres), le Conseil d'Éthique de l'APSY-UCL attire l'attention sur le fait qu'il n'est pas un Comité d'Éthique amené à trancher (comme, par exemple, dans un hôpital). À la faveur d'une position distanciée à l'intérieur du réseau, il a pour fonction d'aider à ouvrir les questions plutôt que de les refermer par des réponses «éclairées». Il n'a, autrement dit, pas de fonction directement déontologique, encore moins de jugement moral. Il s'agit d'ouvrir des débats, de favoriser l'émergence d'une communauté de réflexion, de donner ses chances - et son temps d'élaboration - à la pensée censée éclairer le travail de chacun(e) par-delà les urgences et les contraintes quotidiennes de ce même travail. Il s'agit d'interroger sans relâche, au fil de la clinique, le rapport entre santé mentale et santé sociale.

**Prochaine réunion du Conseil d'Éthique, le 31 janvier 2013, à 20h30**